

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 18.159

DECISION

*Concernant la fixation de tarifs
de l'Ecole de Musique de ROYAN*

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 23 juin 2016 (DC N°16/282) concernant la fixation des tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN, rendu exécutoire le 29 juin 2016,

DECIDE

- de fixer à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs de l'Ecole de Musique comme suit :

	<i>Pour mémoire Ancien tarif</i>	<i>Nouveau tarif</i>
I – COTISATIONS - ENFANTS (Montant trimestriel)		
<u>Module 1</u> * Instrument + formation musicale + pratique collective - ROYAN - Autres Communes	50,00 € 90,00 €	51,00 € 92,00 €
<u>Module 2</u> * Formation musicale + pratique collective - ROYAN - Autres Communes	46,00 € 70,00 €	47,00 € 72,00 €
<u>Module 3</u> * Formation musicale - ROYAN - Autres Communes	45,00 € 66,00 €	46,00 € 68,00 €
<u>Module 4</u> * Eveil musical - ROYAN - Autres Communes	45,00 € 50,00 €	46,00 € 52,00 €
<u>Module 5</u> * Pratique collective - ROYAN - Autres Communes	20,00 € 22,00 €	21,00 € 24,00 €
(2^{ème} enfant et plus) - ROYAN - Autres Communes	20,00 € 30,00 €	21,00 € 32,00 €
Durée des cours (suivant les niveaux) * Instrument : de 0h20 à 1h * Formation musicale : de 0h45 à 1h30 * Pratique collective : de 0h45 à 1h30		

COTISATIONS – ADULTES (Montant trimestriel)	Pour mémoire Ancien tarif	Nouveau tarif
Module 1 - ROYAN - Autres Communes	70,00 € 125,00 €	71,00 € 127,00 €
Module 2 - ROYAN - Autres Communes	60,00 € 99,00 €	61,00 € 101,00 €
Module 3 - ROYAN - Autres Communes	55,00 € 96,00 €	56,00 € 98,00 €
Module 5 - ROYAN - Autres Communes	25,00 € 30,00 €	26,00 € 32,00 €
II – CONDITIONS D'INSCRIPTION		
* Eveil musical : dès l'âge de 4 ans dans la limite des places disponibles		
* Adultes : dans la limite des places disponibles		
* Disciplines instrumentales : après tests à la rentrée, âge minimum 6 ans		
* Formation musicale : après tests à la rentrée, âge minimum 7 ans		
III – LOCATION INSTRUMENTS		
30,00 €/trimestre + Caution de 150,00 €/instrument		

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 & 7083 – Fonction 311 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 19 mars 2018

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 mars 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

